



Réf. Farde e-Assemblées : 2629200

N° OJ : 59

Projet d'Arrêté - Conseil du 13/10/2025

Objet : Asbl "Entreprendre Bruxelles, promotion des commerces et entreprises de la Ville de Bruxelles".- Subside 2025.- Convention.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a décidé de subventionner l'asbl "Entreprendre Bruxelles, promotion des commerces et entreprises de la Ville de Bruxelles" (numéro d'entreprise BE 543 320 061) en 2025;

Considérant qu'un montant de 1.900.000,00 EUR est prévu à l'article 52009/32201 du budget ordinaire de 2025;

Considérant qu'un montant de 293.000,00 EUR est prévu au budget extraordinaire de 2025 à l'article 52009/52252;

Considérant qu'il est nécessaire de faire une convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Entreprendre Bruxelles, promotion des commerces et entreprises de la Ville de Bruxelles" fixant les modalités de paiement ainsi que les délais pour remettre les pièces justificatives;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

ARRETE :

Article unique : la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl "Entreprendre Bruxelles, promotion des commerces et entreprises de la Ville de Bruxelles" (numéro d'entreprise BE 543 320 061) est adoptée.

Annexes :

[Convention FR 2025 - ASBL ENTREPRENDRE Bruxelles, promotion des commerces et entreprises de la Ville de Bruxelles](#)